

3.—Aéroports, terrains d'atterrissage et hydrobases, le 31 mars 1948—fin

Détail	Î. P.- É.	N.-É.	N.-B.	P.Q.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T. N.- O.	T.Y.	Total
Aéroports (terre) et terrains d'atterrissage de la <i>United States Army Air Force</i>	—	—	—	2	—	—	—	—	—	1	—	3
Facilités de contrôle et auxiliaires												
Contrôle des aéroports (terre) et des terrains d'atterrissage.....	—	2	1	5	9	4	1	4	5	2	1	34
Contrôle des aéroports (eau).....	—	1	1	—	1	—	—	—	—	—	—	3
Aéroports et terrains d'atterrissage à surface dure.....	2	9	6	11	41	15	12	16	22	3	2	139
Aéroports (terre) et terrains d'atterrissage éclairés.....	2	5	5	12	32	7	10	13	26	9	8	129
Aéroports (eau) et hydrobases éclairés.....	—	1	—	1	—	—	—	—	5	—	—	7

Contrôle du trafic aérien.—Le système de contrôle du trafic aérien établi au Canada fonctionne conformément aux procédures et pratiques normales internationales. Il vise à accélérer le trafic aérien, à éliminer les retards et les conflits de circulation et à assurer l'échelonnement des avions en vol sous des conditions atmosphériques exigeant l'utilisation des instruments de vol.

Les centres de contrôle du trafic aérien sont situés à Moncton (N.-B.), Montréal (P.Q.), Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.), Edmonton (Alb.) et Vancouver (C.-B.). A Moncton, deux centres fonctionnent: l'un sert au contrôle du trafic aérien intérieur et l'autre, au contrôle du trafic océanique du nord-ouest de l'Atlantique. Tous ces centres sont reliés par un réseau de téléphone et de télétype étendu et, en outre, chacun d'eux est semblablement relié à chacun des postes de contrôle du trafic d'aéroport, aux stations de radio aéronautique, aux stations météorologiques et aux bureaux de dispatching des voituriers par air, situés dans les limites de sa zone de contrôle. Des postes de contrôle du trafic aérien sont maintenus par le ministère à Moncton (N.-B.), Montréal et Cartierville (P.Q.), Windsor, London, Toronto, North-Bay et Ottawa (Ont.), Winnipeg (Man.), Regina (Sask.), Edmonton, Lethbridge et Calgary (Alb.), et Patricia-Bay et Vancouver (C.-B.). Ces centres sont chargés de régler, au moyen de signaux radioélectriques et de signaux lumineux, le trafic aérien dans un rayon de cinq milles de l'aéroport et d'assurer le bon ordre du trafic à l'aéroport.

Résumé des statistiques d'exploitation.—Les statistiques données au tableau 4 montrent l'augmentation des passagers et des marchandises transportées depuis quelques années.